



RÈGLEMENT de la « *Dictée de Tours pour tous* »

7ème édition 2026

L'association LIVRES EN LOIRE en partenariat avec l'UNIVERSITÉ de TOURS et la FONDATION RABELAIS organise la « Dictée de Tours pour Tous » le samedi 31 janvier 2026 à l'amphithéâtre Yvette VARVOUX de l'Université de Tours, site 60 rue du Plat d'Etain - Bât. D, avec le concours de Monsieur Antoine LAURAIN – Écrivain.

En participant à cette dictée, les concurrents s'engagent à se soumettre au présent règlement et aux décisions du jury : tout cas litigieux, concernant notamment l'interprétation des règles, est soumis à ce règlement et à la décision souveraine du jury.

1 – LES PARTICIPANTS/CANDIDATS :

La dictée est ouverte aux participants « grand public » répartis en deux catégories :

- Candidats « Jeunes » de 09 à 15 ans à la date de l'épreuve
- Candidats « Adultes » à partir de 16 ans à la date de l'épreuve et sans limite d'âge
- Dans la limite de 276 places assises disponibles dans l'amphithéâtre Yvette VARVOUX bâtiment D, Université de Tours du site 60 rue du Plat d'Etain.

Les participants concourent en leur nom propre et rendent une dictée individuelle qui donnera lieu à notation.

2 – MODALITÉS D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT :

Les inscriptions à la dictée se font en ligne sur le site de l'association www.livresenloire.com. Un accusé de réception est adressé au participant. Pour toute demande d'information par mail : contact@livresenloire.com ou tel : 06 95 51 33 21.

► **Lors de leur inscription, les candidats déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à se conformer aux règles stipulées.**

L'inscription est gratuite pour les jeunes et les adultes.

La première partie de la dictée concerne les « Jeunes ». L'ensemble de la dictée concerne le public « Adulte ».

Les inscriptions seront validées et enregistrées par ordre d'arrivée, au jour le jour.

Dès que la capacité de l'auditorium sera atteinte, les inscriptions seront stoppées et l'information sera précisée sur le site.

Dès son arrivée chaque participant et après contrôle de l'identité et de l'inscription préalable, se verra remettre une copie double pour les adultes et copie simple pour les jeunes, sur laquelle sera porté un code barre pour identification, après la correction, de toutes les copies.

3 – DÉROULEMENT DE LA DICTÉE :

L'accueil des participants se fera dès 13h30 à la porte de l'auditorium bâtiment D, site de l'Université de Tours 60 rue du Plat d'Etain.

Tous les participants inscrits devront être présents au plus tard à 14h30, heure à laquelle la fermeture des portes sera effective pour le début de la dictée.

Les retardataires qui se présenteraient après la fermeture des portes ne pourront pas participer à la dictée.

La dictée sera écrite à l'encre noire ou bleue (les stylos et les copies seront fournis par l'association).

Aucun document, aucun matériel informatique ou électronique ne sont autorisés dans l'amphithéâtre lors de la dictée. (dictionnaire, téléphone portable, montre connectée, correcteur orthographique, etc.).

Seules les feuilles fournies par l'organisation pourront être utilisées, copies ou brouillons.

Les copies des jeunes de 09 à 15 ans seront de couleur différente de celle des adultes.

La surveillance et l'encadrement des candidats tout au long de l'épreuve seront assurés par les bénévoles de l'association.

La dictée fera l'objet d'une première lecture puis de l'énoncé du texte au rythme habituel des dictées. Il y aura une seule relecture globale puis 5 minutes pour un temps de relecture personnelle de chaque candidat, dans le silence et sans aucune question possible. A l'issue de cette relecture, les copies seront aussitôt ramassées.

Les participants devront également être présents lors de l'annonce des résultats qui aura lieu le même jour, aux environs de 17h30 / 18h00.

Les résultats seront proclamés en présence de Monsieur Antoine LAURAIN

4 – CORRECTION :

La correction anonyme des copies sera effectuée par des correcteurs réunis dans une autre salle.

Concernant la notation par les correcteurs, chaque erreur sera sanctionnée d'un point en moins, mais un seul point sera décompté s'il y a plusieurs fautes dans le même mot.

Tout accent doit être correctement placé.

Pour corriger un mot, chaque concurrent doit le barrer et le réécrire lisiblement dans la marge.

Un point sera décompté :

- pour chaque mot mal orthographié, mal accentué, y compris pour erreur de majuscule ou pour une majuscule non accentuée,
 - pour chaque mot faisant état d'une faute de grammaire,
 - pour chaque mot ou signe* en moins, en trop, ambigu, illisible,
- (*) sont considérés comme signes : les accents, dont les trémas, les traits d'union et les cédilles.
- pour tout mot illisible ou surchargé.

Les copies seront notées sur 20.

Les meilleures copies subiront une double, voire triple correction, par des correcteurs différents.

Le Jury est souverain et ses décisions sont sans appel, notamment pour contrôler toutes les épreuves, trancher tout cas litigieux, et si des circonstances « exceptionnelles » l'imposent, pour adopter ou compléter le présent règlement, exclure ou rattraper un candidat, proclamer la liste des lauréats.

Le Jury sera présidé par Monsieur Antoine LAURAIN, lecteur de la dictée, qui remettra aussi les prix.

5 – CLASSEMENT ET RÉSULTATS :

Un classement spécifique sera établi pour chaque catégorie de candidats, jeunes de 09 à 15 ans, pour les cinq premiers et adultes à partir de 16 ans, pour les dix premiers.

Les résultats des meilleures copies seront annoncés sur les lieux de l'épreuve, à l'issue de la correction et les lauréats se verront remettre un prix.

S'il y a, à l'issue de la correction, des candidats ex-aequo, ceux-ci seront départagés sur le critère de l'âge, la priorité est donnée à l'âge le moins élevé.

Aucune contestation ne pourra plus intervenir après la proclamation officielle sur place des résultats par le Jury.

6 – CONSULTATION et Récupération des copies :

A l'issue des résultats, chaque non primé, pourra récupérer sa copie sur place, s'il le souhaite.

Aucune demande ultérieure ne sera prise en compte. Les copies non retirées sur place demeurent la propriété des organisateurs qui les archivent de sorte que personne d'autre qu'eux ne puisse y avoir accès. L'anonymat est garanti et le résultat des concurrents ne figurant pas parmi les gagnants ne sera en aucun cas communiqué.

7 – RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS :

En cas de modification, de suspension ou d'interruption de la dictée pour quelques causes que ce soit, la responsabilité des organisateurs, comme celle des membres du Jury, ne saurait être engagée.

8 – DONNÉES PERSONNELLES :

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la dictée sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports de communication de l'organisateur et pour une durée de 3 ans. Tous les documents pourront être utilisés sans autorisation écrite.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données personnelles les concernant en écrivant à : contact@livresenloire.com ou à l'adresse postale du siège de l'association Livres en Loire, Mercure Tours-Nord, 11 rue de l'Aviation - 37100 Tours.

Le traitement des données personnelles collectées à l'occasion de la « Dictée de Tours pour tous » a pour unique finalité, l'organisation de ladite dictée, et ces données seront détruites à l'issue de celle-ci.